

d'une étendue de vingt à trente acres. Les grandes fermes sont les moins nombreuses. C'est après avoir considéré ces différentes classes de fermiers qui cultivent le sol de l'Irlande, que les directeurs de Glasnevin ont divisé la ferme en trois autres de différentes étendues. Ils ont voulu que les élèves qui étudient à l'Institution Albert, ainsi que les élèves-instituteurs de l'École Normale Nationale puissent les uns et les autres apprendre à cultiver les petites, moyennes et grandes fermes, et fussent en état d'enseigner au besoin ces différentes espèces de culture.

A la ferme-modèle de Glasnevin sont annexées d'autres fermes modèles ou fermes-écoles situées dans les différentes provinces ou comtés de l'Irlande.

Elles se divisent en trois classes.

1^{ère} classe. Fermes-écoles sous la direction des commissaires du bureau du Gouvernement.

2^{ème} classe. Fermes-écoles sous la direction de la localité.

3^{ème} classe. Fermes-écoles ordinaires d'agriculture, écoles d'horticulture, ou jardins-écoles.

Celles de première classe sont subordonnées à celle de Glasnevin qui en est comme la maison-mère. Le directeur de celle-ci est aussi le directeur-en-chef de toutes les autres. Une école primaire y est annexée.

Le but de ces institutions est 1^o. de donner un enseignement élémentaire de l'agriculture aux élèves les plus avancés qui fréquentent les écoles primaires. 2^o. D'offrir aux fermiers situés dans le voisinage de la ferme, un modèle d'un bon système de culture qu'ils pourront suivre avec avantage. 3^o. De former des jeunes gens qui se destinent à l'art de cultiver la terre, et à en faire de bons fermiers, agronomes, intendants-fermiers et professeurs d'agriculture.

Les élèves sont de deux classes : les élèves payant et les élèves admis gratuitement. Ils sont pensionnés, logés et blanchis dans l'établissement. Ils reçoivent une instruction primaire et suivent un cours théorique et pratique d'agriculture, et sur la ferme ils prennent part à toutes les opérations auxquelles ils sont tenus d'assister afin de s'initier à la pratique, qui est la démonstration et l'application du cours théorique. Le professeur d'agriculture doit donner 3 ou 4 fois par semaine une leçon sur la même matière aux garçons les plus avancés de l'école primaire.

Si dans la ville près de laquelle ces institutions sont établies, se trouve une école-modèle ou une école normale, c'est à la ferme modèle que les élèves-instituteurs sont logés et pensionnés, et chaque jour avant de se rendre à l'École Normale ils reçoivent une leçon sur l'agriculture et l'horticulture.

Au 31 Mars, les directeurs des fermes-modèles envoient un état du compte exact des dépenses et revenus de l'année qui vient de finir, et aussi un état de compte probable de l'année qui va suivre. Resterait à corriger, à la fin de l'année, les imprévus et les mécomptes qui auront pu être amenés par nombre de causes. De plus, à la fin de chaque semaine, les directeurs présentent un semblable état de compte exact et certain pour la semaine qui vient de s'écouler et probable pour la semaine qui va suivre. De cette sorte, le surintendant du département de l'agriculture et les commissaires du bureau du gouvernement sont au courant de tous les travaux, améliorations et détériorations des fermes-modèles de l'Irlande annexées à celle de Glasnevin. Et ils peuvent aussi juger un peu de l'esprit d'administration et du degré de prévoyance des directeurs qui font ces rapports anticipés.

2^{ème} classe. Fermes-écoles sous la direction de la localité.

Le concours des commissaires pour maintenir cette deuxième classe d'institutions agricoles, ne consiste qu'à ériger les bâtisses nécessaires pour l'exploitation de la ferme, mais ne fournit aucune somme d'argent pour l'achat du bétail et des instruments d'agriculture. Ces dépenses sont encourues par la localité.

Des écoles primaires y sont aussi annexées et le directeur de la ferme qui est ordinairement l'instituteur de l'école primaire donne un enseignement élémentaire de l'agriculture aux garçons les plus avancés qui fréquentent son école.

S'il donne cet enseignement et s'il cultive sa ferme de manière à satisfaire les commissaires du gouvernement, il reçoit un premium de £10 str. par an.

Les cas où le gouvernement donne une subvention plus élevée que celle ci-dessus mentionnée sont des exceptions. On peut citer par exemple la ferme de Lougaish. L'agriculteur qui l'exploite reçoit un premium du gouvernement de £50 str. par an. De plus le gouvernement alloue une somme de £15 str. pour subvenir à une partie des frais d'entretien et de pension des élèves.

On appelle écoles ordinaires d'agriculture et d'horticulture les écoles primaires où l'on enseigne à quelques élèves de la classe, l'agriculture et l'horticulture ou seulement l'une de ces deux sciences.

Une petite ferme ou jardin d'une étendue de cinq acres environ et au-dessous est annexée à plusieurs de ces écoles. L'instituteur le cultive et met en pratique les leçons théoriques qu'il a données spéci-

alement à ses élèves. Dans son enseignement, il doit avoir pour but de faire voir et démontrer d'une manière évidente les défauts du système de culture mis en pratique par un grand nombre de fermiers de l'Irlande, et de tâcher de démontrer la supériorité d'un autre système qu'il faudrait adopter.

Un supplément de £5 str. est accordé au maître d'école qui instruit sa classe et cultive son jardin à la satisfaction des inspecteurs de l'agriculture. Une allocation de 6d par semaine est aussi accordée comme prix d'encouragement à quelques uns des élèves qui travaillent sur la ferme.

Les directeurs de la ferme-modèle de Glasnevin et M. McDonnell, commissaire du gouvernement, m'ont répété plusieurs fois qu'ils voudraient voir les fermes-écoles ordinaires d'agriculture et d'horticulture répandues dans toutes les parties de l'Irlande et aussi nombreuses que possible. C'est le moyen le plus économique, le plus sûr et le plus efficace, disent-ils, pour répandre la science pratique d'une bonne culture parmi toutes les classes de fermiers. Cette même opinion a été exprimée plusieurs fois par tous les hommes qui se sont occupés des moyens de répandre l'enseignement agricole parmi les fermiers de l'Irlande et d'améliorer par là leur position.

Le système établi en Irlande paraît très bien disposé pour produire de bons résultats. Le jeune homme destiné à l'Agriculture peut suivre depuis l'école élémentaire jusqu'à l'Institution Albert un enseignement théorique et pratique complet en lui-même, et qui se développe à mesure qu'il passe d'un établissement à l'autre. Les propriétaires pauvres, les petits fermiers peuvent avoir ce qu'il est possible d'obtenir dans un coin de terre; de plus ce n'est pas un coin particulier du pays qui a la chance de profiter de l'exemple de l'école d'agriculture. Voilà le beau côté. Mais ce système répond-il aux besoins du pays?

Voici ce que m'ont répondu les Directeurs de l'Institution Albert et d'autres personnes à qui je faisais cette question.

Il y a en Irlande, comme en France, comme en Belgique, (comme nous avons malheureusement en Canada,) des cultivateurs qui paraissent peu soucieux de s'instruire, soit par apathie soit par suffisance. Il faut plutôt s'occuper d'instruire leurs enfants que de chercher à changer leurs idées. Dans tous les cas c'est l'œuvre du temps.

Mais en Irlande plusieurs causes entravent le système de l'instruction agricole, causes qui ne se rencontrent pas ailleurs, et qui sont telles qu'elles auraient dû rendre inutile un système moins bien calculé.

La première de ces causes est la pauvreté. Le père ne peut trop souvent ni pourvoir aux dépenses de son enfant pour lui faire fréquenter l'école, ni se passer de son travail. Souvent même le jeune enfant est obligé de s'engager chez un fermier à l'âge où il profiterait le plus des leçons de l'école.

Une deuxième cause qui nuit au système d'instruction agricole de l'Irlande est celle-ci : l'École Normale Nationale et les Fermes-écoles sont des écoles mixtes. Toute l'Irlande catholique est contre le système des écoles mixtes et demande des écoles séparées. Plusieurs parents ne permettent pas à leurs enfants de fréquenter ces écoles.

Avant de terminer qu'on me permette un dernier mot. En étudiant les systèmes d'enseignement agricole de la France, de la Belgique et de l'Irlande, et dans quelques conversations que j'ai eues avec les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture, j'ai eu remarquer que les gouvernements qui dirigent ces trois pays, de concert avec plusieurs amis de la classe agricole s'occupent fortement et par différents moyens de favoriser les progrès de l'agriculture, d'améliorer la position des fermiers, cultivateurs, et d'augmenter par là les richesses de leurs pays. Cependant on trouve qu'ils n'en font pas encore assez.

AVIS OFFICIELS.

Ministère de l'Instruction Publique

NOMINATIONS

COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Le Lieutenant-Gouverneur, a bien voulu par Ordre en Conseil en date du 19 Juin dernier, nommer pour former le Bureau des Commissaires d'Écoles Catholiques de la Cité de Québec.

Jacques Crémazie, Ec., L. L. D.

Le Révérend Joseph Anclair, Ptre.

Le Révérend James Neville, Ptre.

Ces nominations étant celles que le gouvernement avait droit de faire dans tous les cas en vertu de la loi passée dans la dernière session de la Législature.

De plus par le même Ordre en Conseil, le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu nommer pour former partie du dit Bureau.

Le Révérend Zéphirin Charest, Prêtre.